

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 15 MAI 2018

Le Bureau, légalement convoqué le 09 mai 2018, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 14H40.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, Patrick BRAOUEZEC, André SANTINI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Christian DUPUY, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice

ETAIT REPRESENTE : Patrice LECLERC par Danièle PREMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Frédérique CALANDRA et Denis BADRE.

Madame Carine PETIT est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 27 mars 2018 est adopté.

*
* * *

Le Bureau métropolitain :

1/	<p><u>ADHESION DE LA METROPOLE A L'OBSERVATOIRE DES LOYERS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (OLAP).</u></p>	
	<p>SOLLICITE le conseil d'administration de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) en vue de l'adhésion de la métropole du Grand Paris.</p>	
	<p>DECIDE, qu'à partir de l'accord du conseil d'administration, la métropole du Grand Paris adhère à l'OLAP.</p>	UNANIMITE
	<p>PRECISE que le montant annuel de la cotisation est fixé à 100 € (cent euros).</p>	
	<p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2018 de la Métropole.</p>	

2/	<p><u>ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU PARTENARIAT FRANÇAIS DE L'EAU (PFE).</u></p> <p>APPROUVE l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association « Partenariat français de l'eau (PFE) ».</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 011 budget 2018 de la métropole du Grand Paris.</p>	UNANIMITE
3/	<p><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LABORATOIRE LADYSS POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE « PRENDRE EN CHARGE LA BIODIVERSITE A L'ECHELLE DU GRAND PARIS : ACTEURS, TERRITOIRES ET PROJETS »</u></p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention au LADYSS, laboratoire du CNRS, pour l'organisation du colloque « Prendre en charge la biodiversité à l'échelle du Grand Paris : acteurs, territoires et projets ».</p> <p>FIXE le montant de la subvention à 1 500€ (mille cinq cents euros).</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2018 de la Métropole.</p>	UNANIMITE
4/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2018.AO.SIG.003 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE POUR LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET PRESTATIONS ASSOCIEES</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché relatif à la mise en œuvre d'un système d'information géographique pour la Métropole du Grand Paris et prestations associées avec le candidat ARX IT pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa date de notification, reconductible deux fois par périodes successives d'un an, pour un montant forfaitaire de 179 371 € HT, et pour la partie unitaire sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa date de notification, reconductible deux fois par périodes successives d'un an.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2018 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
5/	<p><u>CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT (DRIEA) D'ILE-DE-FRANCE RELATIVE A LA REALISATION D'UNE EVALUATION PROSPECTIVE DE L'IMPACT SUR LA CIRCULATION ROUTIERE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE A BASSES EMISSIONS.</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération entre la Métropole du Grand Paris et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France relative à la réalisation d'une évaluation prospective de l'impact sur la circulation routière de la mise en place d'une zone à basses émissions telle qu'annexée à la présente délibération.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de quatre ans, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 15h10.

Fait à Paris, le 17 mai 2018.

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison